

## COMMISSION DES PARCOURS COMPLEXES

### En santé mentale de la CALL et de la CAHC

### CHARTRE D'ENGAGEMENT membre permanent

---

**Je soussigné,** \_\_\_\_\_ **, agissant en qualité de**

Ayant pris connaissance du règlement intérieur de la commission des parcours complexes en santé mentale du Conseil Local de Santé mentale (CLSM) de la Communauté d'Agglomérations Lens-Liévin (CALL) et de la Communauté d'Agglomérations d'Hénin-Carvin (CAHC).

#### **J'engage mon service ou établissement**

Nom

Adresse

Téléphone :

Courriel :

Au sein de la commission des parcours complexes en santé mentale du CLSM de la CALL et de la CAHC aux fins de :

1. Collaborer à la résolution d'une situation complexe en articulant l'action de mon service ou établissement avec les objectifs concertés de l'ensemble des professionnels participant à la réunion.
2. Mutualiser les compétences pour réfléchir sur l'articulation entre les services et le partenariat, tout en veillant au secret professionnel.
3. Permettre une meilleure connaissance et coopération entre acteurs sociaux, sanitaires et médico sociaux.

Cette collaboration s'exprime au travers de la participation des professionnels désignés à cette commission.

#### **Par la présente je mandate**

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone :

Courriel :

- A participer aux réunions de la commission
- A référer à la hiérarchie les éléments du dossier nécessaire à une prise de décision
- A transmettre toute information nécessaire à un passage de relais en cas de départ.

Cette convention est valable une année et se renouvellera par tacite reconduction sauf avis contraire du signataire.

**Date, tampon de la structure**